

LE CABOTAGE—DÉCLARATION AU SUJET DU
RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Le député de Laurier (M. Chevrier) a posé hier la question suivante qui figure à la page 16 du hansard:

Puis-je poser une question au premier ministre? Peut-il nous dire quand sera présenté le rapport de la Commission royale d'enquête sur le cabotage?

J'ai dit alors:

Je ne puis le dire au pied levé. J'irai aux renseignements et, à la prochaine séance de la Chambre, je répondrai à mon honorable ami.

Le président de la Commission royale du cabotage a fait savoir que le rapport de cette commission est en préparation, mais qu'on ne s'attend pas qu'il soit achevé à temps pour qu'on puisse le déposer bien avant la fin de l'année.

DISCUSSIONS AU SUJET D'AMÉNAGEMENTS POUR
NAVIRES OCÉANQUES À LA TÊTE DES LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je voudrais savoir du ministre des Transports ce qu'il se propose de faire pour calmer les inquiétudes du conseil de ville de Port-Arthur à la suite de la décision initiale du ministre de n'envoyer là-bas que des fonctionnaires subalternes pour discuter avec le conseil la question de l'aménagement, à la tête des Lacs, d'installations pour le transport maritime.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Pour commencer, je suis sûr qu'il n'est pas nécessaire de calmer les inquiétudes du conseil de ville de Port-Arthur, car, lorsque je suis allé à la tête des Lacs, il y a quelques semaines, j'ai été reçu très cordialement par les représentants tant de Port-Arthur que de Fort-William. J'ai discuté depuis cette question avec mon collègue, le ministre des Travaux publics. A la suite de ces entretiens, des fonctionnaires,—non pas des subalternes mais des hauts fonctionnaires,—des deux ministères se rendront à la tête des Lacs lundi prochain pour y inspecter les aménagements portuaires et déterminer si, à leur avis, ils pourront suffire au mouvement accru qu'on peut raisonnablement attendre de la canalisation du Saint-Laurent.

On va procéder à un relevé technique. On effectuera ensuite, à la division de l'économie de mon ministère, un examen approfondi de l'aspect économique de la question, afin de se faire une idée du mouvement supplémentaire auquel on peut s'attendre jusqu'à la tête des Lacs, après l'achèvement de la voie maritime du Saint-Laurent.

CHAMBRE DES COMMUNES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA FORMATION
DU COMITÉ DES AFFAIRES DES ANCIENS
COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour poser une question amicale à mon ancien collègue au comité parlementaire des affaires des anciens combattants. C'est un sujet à propos duquel nos deux cœurs battent à l'unisson. Vu que pendant douze ans le ministre a exhorté le gouvernement précédent à établir un comité permanent des affaires des anciens combattants, pourrait-il nous dire quand le Gouvernement actuel a l'intention de créer ce comité?

L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie mon collègue, le député de Kootenay-Ouest, de ses très aimables propos. Nous nous intéressons, en effet, depuis des années à la constitution d'un comité permanent des affaires des anciens combattants et je puis lui assurer, ainsi qu'à la Chambre, que la question est à l'étude. Si la création d'une commission parlementaire de ce genre est dans l'intérêt le mieux conçu des anciens combattants, ce sera fait.

M. Gauthier (Portneuf): Avec des "si"...!

NOUVELLE VOULANT QUE LE POSTE D'ORATEUR AIT
ÉTÉ OFFERT À L'HONORABLE DÉPUTÉ DE
WINNIPEG-NORD-CENTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Irwin Studer (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Est-il exact que le premier ministre ait demandé au député socialiste de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de devenir l'Orateur permanent de la Chambre des communes? S'il y a eu échange de correspondance sur cette question, j'aimerais que les copies en soient déposées sur le bureau de la Chambre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je démentis catégoriquement ce renseignement. Non, nous n'avons nullement offert à l'honorable député de devenir Orateur permanent. A mon avis, étant donné ce qui s'est passé au cours des deux ou trois dernières sessions, il faudrait trouver le moyen de conférer à l'Orateur une autorité le mettant au-dessus des considérations de parti. Avant et pendant la campagne électorale, j'ai signalé qu'il faudrait, entre autres choses, étudier la nomination d'un Orateur permanent et faire passer cette idée dans la réalité dès qu'on